



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**G.345**

**SYSTÈMES INTERNATIONAUX ANALOGIQUES  
À COURANTS PORTEURS  
CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES DES  
SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX  
ANALOGIQUES À COURANTS PORTEURS SUR  
LIGNES MÉTALLIQUES**

---

**SYSTÈMES À 12 MHz SUR PAIRES  
COAXIALES NORMALISÉES 1,2/4,4 mm**

**Recommandation UIT-T G.345**

(Extrait du *Livre Bleu*)

---

## NOTES

1 La Recommandation G.345 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule III.2 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## Recommandation G.345

### SYSTÈMES À 12 MHz SUR PAIRES COAXIALES NORMALISÉES 1,2/4,4 mm

*(Mar del Plata, 1968; modifiée à Genève, 1972 et 1980)*

Les clauses de cette Recommandation sont celles qui figurent dans la Recommandation G.332 pour les systèmes sur paires coaxiales 2,6/9,5 mm, à l'exception de la clause suivante:

#### **5 Adaptation entre l'impédance de la paire coaxiale et les impédances des répéteurs**

Pour une section élémentaire de câble d'environ 2 km, le CCITT recommande une valeur de  $N$  égale à 63 dB dans toute la bande des fréquences transmises,  $N$  étant la grandeur définie au § 5 de la Recommandation G.332.